



PAYS DE
Saint-Omer
Pôle Métropolitain



Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération du Pays de
Saint-Omer
Hôtel Communautaire
2 rue Albert Camus
CS 20079
62 968 LONGENUESSE CEDEX

Saint-Omer, le 20 août 2020

Objet : PLUi de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune de Avrout – Bilan de la concertation et arrêt de projet.

N/REF : PMA/08-2020/PB/EB

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 juillet 2020, vous me notifiez le projet arrêté de révision allégée du PLUi de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune de Avrout.

Après examen du dossier, le pôle métropolitain Audomarois émet un avis favorable au projet arrêté de révision. La modification proposée est en effet en parfaite adéquation avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019, et notamment avec l'orientation 37 du DOO.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Patrick BEDAGUE